

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE224

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 7

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des dispositions des articles L. 361-1 A, L. 361-4 à L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que de celles issues des ordonnances »,

les mots :

« des articles L. 361-1 A, L. 361-4 à L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que des ordonnances »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.